



Rentrée 2021

L'édito

UNE RENTRÉE MOBILISÉE

Pour beaucoup, la rentrée est un moment particulier, où la nostalgie des vacances se mêle à l'enthousiasme d'une nouvelle année, riche de découvertes et de projets. Mais pour J.M. Blanquer, c'est un moment comme un autre où il ne semble connaître ni doute ni remise en question. **Alors que le président Macron lui-même aurait indiqué que « personne n'a compris ce qui allait se passer en matière sanitaire » à la rentrée, le ministre, comme depuis le début de la pandémie, clame que « tout est prêt » et attend le dernier moment pour donner des consignes...** mettant en difficulté, comme à son habitude, l'ensemble des personnels et des familles. Si chacun mesure bien l'importance de maintenir les établissements ouverts, il est nécessaire de s'assurer qu'ils ne contribueront pas à accélérer la circulation du virus. Or, le variant Delta étant particulièrement contagieux, des mesures effectives allant au-delà des consignes velléitaires du protocole sanitaire seront nécessaires pour faire face à des évolutions rapides et imprévisibles.

Mais sur le plan sanitaire, comme sur le reste, le « **quoi qu'il en coûte** » a rapidement été oublié et cette rentrée, la 5^{ème} depuis que J.M. Blanquer est à la tête du ministère, est marquée de nouveau par des restrictions budgétaires. Elles se traduisent par des suppressions de poste, des HS plus nombreuses qui pèseront sur les services, et par la réforme de la forma-

tion initiale qui remettra l'an prochain les stagiaires à temps plein après cette année scolaire comme « contractuels alternants ». Alors qu'il aurait fallu diminuer les effectifs dans les classes pour permettre un meilleur accompagnement des élèves après deux années scolaires chaotiques, les élèves seront plus nombreux et moins encadrés.

Le bilan éducatif de J.M. Blanquer est désastreux car les réformes engagées n'ont fait que creuser les inégalités. C'est d'ailleurs une constante de la politique menée par ce gouvernement dans bien des domaines. La logique libérale qui prédomine laisse de côté les plus fragiles et accentue les fractures sociales. Mais la crise sanitaire ne doit pas empêcher les mobilisations, plus nécessaires que jamais. **Le SNES y prendra toute sa part en appelant à la mobilisation et à la grève dans l'éducation le jeudi 23 septembre, avant le mouvement interprofessionnel du mardi 5 octobre.**

D'ici là l'ensemble des militants du SNES vous souhaite une bonne rentrée et – au delà du contexte sanitaire – une année scolaire riche et fructueuse.

20/08/2021



Matthieu MAHÉO et Frédérique LALYS
Co-secrétaires généraux du SNES Bretagne

Pour ne pas rester isolé-e !



« **SE SYNDIQUER, C'EST AGIR ENSEMBLE !** »

Pour être informé-e
publications, méls d'alerte, stages...

Pour participer à
la réflexion et à
l'action collective

Se syndiquer, pour garder la main
sur son métier et défendre ensemble
nos droits collectifs et individuels !

Parce que ce c'est
utile et pas cher !

Cotisation proportionnelle
à l'indice de rémunération
et la quotité de service.

66% remboursés
par les impôts !



rennes.snes.edu/pour-adherer.html

« La politique d'Emmanuel Macron remet en cause la garantie collective d'un service public en la plaçant dans les mains des employeurs, qu'ils soient publics ou privés. »
 « Si le service public est menacé, c'est la démocratie qui est en péril. »

GÉRARD ASCHIERI

ancien Secrétaire Général de la FSU
 et ancien membre du CSE



Echo des mobilisations

SNES-FSU Bretagne @SNES_Bretagne
 Rassemblement des collègues des collèges Martin Luther King de Liffré et d'Orgères hier devant l'IA35 pour dénoncer les fermetures de classes qui vont fortement alourdir les effectifs par classe.
 #UrgenceRentrée2021



1:55 PM - 6 juil. 2021

SNES Morbihan @SNES56
 Malestroit : parents et professeurs se mobilisent contre la fermeture d'une classe au collège Yves Coppens

actu.fr/bretagne/males... via @actufr



Malestroit : parents et professeurs se mobilisent contre la fermeture d'une classe...
 Un an après s'être mobilisé pour une classe de sixième, parents d'élèves et professeurs du collège Yves Coppens à Malestroit veulent, cette fois, sauver une...

7:55 PM - 5 juil. 2021

Joël Mariteau @James_Tib_Kirk
 Mobilisation des parents d'élèves et des personnels du collège Jean Macé à #SaintBrieuc à la direction académique 22 pour dénoncer la suppression de la 4e classe de 6e laissant augurer des effectifs pléthoriques à 30+.

Quelle prise en compte des élèves en difficultés ?



5:47 PM - 30 juin 2021

FSU35 @fsu_35
 La #FSU35 mobilisée pour les #AESH aujourd'hui

#3juin2021 en intersyndical à #Rennes où une centaine de personnes s'est réunie pour demander un vrai statut et une reconnaissance de ce métier.
 #FSU #snesfsu #snuippfsu



2:22 PM - 3 juin 2021

ENCORE UNE RENTÉE SOUS AUSTÉRITÉ...

La dernière rentrée scolaire du quinquennat sera pire que les précédentes et c'est peu dire ! Suppressions de postes et HSA en pagaille pour faire face à l'augmentation des effectifs, impact conjugué des réformes du lycée (général, technologique et professionnel) et mise sur le terrain d'étudiant-es en responsabilité de classe, ces mesures entraînent des effets en cascade !

Le Comité Technique Académique de janvier avait annoncé la couleur : - 80 postes dans l'académie pour 969 élèves de plus. En juin, le rectorat a bloqué 200 supports de 6 heures pour les attribuer à des étudiant-es « contractuels alternants », qui prépareront les concours tout en enseignant ! **Dès lors, les conditions d'affectations sont dégradées : mesures de carte scolaire et compléments de service plus nombreux, TZR et contractuel-les en nombre sans affectation en juillet.**

Alors que ces deux dernières années ont été particulièrement éprouvantes, les conditions de travail s'annoncent très difficiles : services à 20 heures au moins (intégrant davantage de classes), effectifs chargés, raréfaction des dédoublements, appauvrissement des options et enseignements de spécialité. Des établissements ont dénoncé cette situation en juin : mobilisations locales et demandes d'audiences au DASEN contre des fermetures de classes en 6^e dans le Finistère (ou à d'autres niveaux ailleurs en collège), refus de DGH et adoption de mo-

tions avec le soutien des parents d'élèves en conseil d'administration, mobilisation pour la filière bilingue dans le secteur de Morlaix notamment. Les classes à 30 élèves deviennent la norme en collège. Comment faire face à la montée de l'inclusion dans de telles conditions ? Comment accompagner les élèves après deux années d'apprentissage fortement perturbées par la crise sanitaire ? Dans tous les établissements, les Psy-EN sont débordé-es, les vies scolaires sont sous tension, **aucun moyen supplémentaire n'a été dégagé non plus pour l'accompagnement sanitaire et social alors que les besoins sont grands.**

La rentrée 2021 ne sera pas « normale ». Après quatre années de suppression de postes et deux années chamboulées par la pandémie de Covid-19, les besoins éducatifs sont immenses. Des mesures urgentes s'imposent pour redonner un élan au service public d'Éducation. Nous devons débattre à la rentrée pour trouver les moyens de les obtenir.

Frédérique Lalys

DEUXIÈME RENTÉE MASQUÉE...

A l'heure de la 4^e vague de l'épidémie de COVID-19, le ministre a annoncé le 28 juillet un nouveau « protocole sanitaire » pour la nouvelle année scolaire avec, comme d'habitude, peu de dispositions contraignantes laissant une large part à l'organisation locale « afin de tenir compte du contexte propre à chaque établissement »...



On se souvient que les différents scénarii de l'été 2020 avaient rapidement été laissés de côté, aucun ne prévoyant par exemple d'imposer le port du masque à la rentrée. Les règles de fermeture de classe systématique en cas de contamination avérée n'ont fini par s'appliquer qu'au printemps 2021 avec la 3^{ème} vague... **Une fois encore, il faudra attendre les dernières évolutions de la désormais fameuse « FAQ » pour connaître les règles qui s'appliqueront dans les établissements scolaires.** En effet, le nouveau protocole ne précise pas ce qui déterminerait le passage à un enseignement hybride « possible au lycée » (niveau 3/orange) ou « systématique au lycée et pour les élèves de 4^e et de 3^e » (niveau 4/rouge) [voir ci-contre p. 3].

A ce stade, le ministre s'en tient à des approximations et contre-vérités sur la vaccination des enseignants et sur les capteurs de CO2 dont les établissements se verraient dotés. L'accent est mis sur la vaccination des élèves, avec la mise en place annoncée de centres de vaccination dans « ou à proximité » des établissements scolaires... et l'éviction des élèves non-vaccinés dès le 1^{er} cas identifié dans une classe. Mais comment savoir si un élève est vacciné ? Comment organiser en même temps un enseignement en présentiel pour les vaccinés et à distance pour les autres ? Les questions sont nombreuses et restent sans réponse. Pour les

élèves qui ne peuvent pas être vaccinés, dans le 1^{er} degré et en 6^e, la classe sera fermée dès le 1^{er} cas et pour une semaine, générant là aussi, pour les enseignants concernés, un enseignement hybride avec des classes en présentiel et des classes à distance... Au-delà des questions pédagogiques et sociales posées par cette « éviction », son efficacité même interroge puisque l'on sait que la vaccination n'empêche pas la transmission. Et alors que se profile une 3^{ème} année scolaire perturbée, le ministère a renoncé aux aménagements de programmes nécessaires...

En ce qui concerne les personnels, rien n'était annoncé mi-août. La suspension de la journée de carence pour les fonctionnaires a été prolongée jusqu'au 31 décembre et il reste toujours possible de bénéficier d'ASA pour garder les enfants de moins de 12 ans en cas de fermeture de classe. Pour ce qui est des personnels fragiles, la liste a été réduite et une nouvelle circulaire fonction publique devait être publiée dans l'été. L'objectif du ministère de l'éducation nationale était de mettre fin autant que possible au télétravail pour les personnels fragiles au fur et à mesure que la vaccination montait en puissance. Comme l'an passé, consultez la rubrique « santé et sécurité au travail » du site académique pour connaître les dernières informations.

Matthieu Mahéo

EXAMENS : SESSION « ÉPIDÉMIQUE »

Les résultats aux examens (BAC et DNB) dans l'académie de Rennes sont restés très élevés : 98,9 % de réussite pour le bac général, 97,4% pour le bac technologique et 92,5% pour le DNB, mais sans atteindre les sommets de l'année 2020. Mais cette année ce sont les conditions de passation des examens qui ont battu des records d'iniquité entre les candidats... appelés désormais à se renouveler.

Pas d'aménagements des épreuves

Pour le DNB, le ministre s'est refusé à mettre en place des aménagements d'épreuves, alors que l'accueil des élèves n'a pas été le même dans tous les établissements, y compris dans notre académie. **Pire, le choix des sujets a parfois mis en difficulté des élèves**, en français par exemple où il portait sur un thème de 4^{ème} pas toujours abordé avant le 1^{er} confinement de mars 2020.

Vers un renforcement des inégalités sociales ?

Pour le BAC, devant l'impossibilité de tenir comme prévu les épreuves de spécialité et les épreuves communes, **le ministre avait décidé de tout basculer en contrôle continu, à l'exception de l'EAF, de l'épreuve de philosophie** – maintenue mais dénaturée car ne comptant que si la note était supérieure à la moyenne annuelle – **et du fameux « grand oral »** totem du Bac Blanquer... Celui-ci a eu lieu, mais en renonçant à évaluer des connaissances au profit de compétences « communicationnelles » acquises le plus souvent en

dehors du cadre scolaire, confortant ainsi les inégalités sociales. Et avant même la proclamation des résultats, J.M. Blanquer s'est empressé de pérenniser les aménagements de cette année exceptionnelle. La crise sanitaire a ainsi été pour lui une opportunité inespérée pour imposer le passage au contrôle continu intégral dont personne – à l'exception des chefs d'établissement – ne voulait. En effet, le bac local entérine les inégalités entre les établissements et leurs conséquences sur Parcoursup devenu cette année plus opaque que jamais. Il soumet les enseignants aux pressions des parents, renforce le poids pédagogique des chefs d'établissements et des nouvelles hiérarchies intermédiaires sur l'évaluation sans améliorer le niveau des élèves.

Ce renoncement à la valeur nationale du diplôme au profit d'une mise en concurrence des établissements et des élèves est un choix politique et idéologique lourd dont les conséquences seront importantes sur l'ensemble du système éducatif, mais le SNES continuera à le combattre.

Matthieu Mahéo



Mobilisation « Éducation », le 26 janvier 2021 à Saint-Brieuc, pour la revalorisation des salaires, l'amélioration des conditions de travail et contre les suppressions de postes...



Stage « rendez-vous de carrière » à Brest, septembre 2020

BAC 2022 : PLUS DE CONTRÔLE CONTINU... ... C'EST MOINS DE DIPLÔME NATIONAL !

Au Conseil Supérieur de l'Éducation du 8 juillet, J.M. Blanquer a confirmé la suppression des « Épreuves communes » de baccalauréat et présenté les modalités du renforcement du contrôle continu à compter de la session 2022 du Baccalauréat. Pire, en reprenant un amendement de l'UNSA éducation, sur lequel le SGEN-CFDT s'est abstenu, **le ministère prévoit la création d'un projet d'évaluation local débattu en conseil pédagogique et présenté en C.A., en dépit d'un vote contre d'un front syndical SNES-FSU, CGT, SUD, SNALC.**

On l'aura compris, le renforcement du contrôle continu a aussi pour objectif de **contraindre le métier et les pratiques professionnelles. Le SNES-FSU dénonce cette mesure et appelle les collègues à tenir des heures d'informations syndicales** rapidement pour en débattre **et ne pas se laisser imposer des organisations complexes et/ou inutiles.** Elles ne pourront en rien compenser un véritable cadrage national de l'ensemble des établissements, auquel le ministère a renoncé avec le soutien du SNPDEN-UNSA (principal syndicat des personnels de direction).

Joël Mariteau

COVID-19				
ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022				
PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT				
Le passage d'un bâtiment à un autre est interdit en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoires et au vu de l'état des établissements.				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Doctrine d'accueil	• Cours en présentiel et en ligne • Cours en présentiel et en ligne • Cours en présentiel et en ligne	• Cours en présentiel et en ligne • Cours en présentiel et en ligne • Cours en présentiel et en ligne	• Cours en présentiel et en ligne • Cours en présentiel et en ligne • Cours en présentiel et en ligne	• Cours en présentiel et en ligne • Cours en présentiel et en ligne • Cours en présentiel et en ligne
Protocole sanitaire	• Pas de mesures renforcées d'accueil et de départ des élèves • Pas de masque obligatoire • Pas de mesures renforcées de nettoyage • Pas de mesures renforcées de nettoyage	• Mesures des mesures renforcées d'accueil et de départ des élèves • Pas de masque obligatoire • Pas de mesures renforcées de nettoyage • Pas de mesures renforcées de nettoyage	• Mesures des mesures renforcées d'accueil et de départ des élèves • Pas de masque obligatoire • Pas de mesures renforcées de nettoyage • Pas de mesures renforcées de nettoyage	• Mesures des mesures renforcées d'accueil et de départ des élèves • Pas de masque obligatoire • Pas de mesures renforcées de nettoyage • Pas de mesures renforcées de nettoyage
Activités physiques et sportives	• Pas de mesures renforcées d'accueil et de départ des élèves • Pas de masque obligatoire • Pas de mesures renforcées de nettoyage • Pas de mesures renforcées de nettoyage	• Mesures des mesures renforcées d'accueil et de départ des élèves • Pas de masque obligatoire • Pas de mesures renforcées de nettoyage • Pas de mesures renforcées de nettoyage	• Mesures des mesures renforcées d'accueil et de départ des élèves • Pas de masque obligatoire • Pas de mesures renforcées de nettoyage • Pas de mesures renforcées de nettoyage	• Mesures des mesures renforcées d'accueil et de départ des élèves • Pas de masque obligatoire • Pas de mesures renforcées de nettoyage • Pas de mesures renforcées de nettoyage
Protocole de contact tracing	• Pas de mesures renforcées d'accueil et de départ des élèves • Pas de masque obligatoire • Pas de mesures renforcées de nettoyage • Pas de mesures renforcées de nettoyage	• Mesures des mesures renforcées d'accueil et de départ des élèves • Pas de masque obligatoire • Pas de mesures renforcées de nettoyage • Pas de mesures renforcées de nettoyage	• Mesures des mesures renforcées d'accueil et de départ des élèves • Pas de masque obligatoire • Pas de mesures renforcées de nettoyage • Pas de mesures renforcées de nettoyage	• Mesures des mesures renforcées d'accueil et de départ des élèves • Pas de masque obligatoire • Pas de mesures renforcées de nettoyage • Pas de mesures renforcées de nettoyage

Protocole sanitaire publié par le ministère fin juillet.



Georges de La Tour, Le Tricheur à l'as de carreau, vers 1636-1638, musée du Louvre, Paris

SOMMAIRE

- Actualité académique p. 2-3
Conditions de rentrée, Situation sanitaire, Examens, Contrôle continu...
- Métier, emploi, carrière p. 4-5
Bilan Intra 2021, Rendez-vous de carrière, phase d'ajustement, accueil des stagiaires, agir dans les C.A. en présentant des listes
- Actualité des catégories p. 6
Non-titulaires, CPE, PsyEN
- Dossier d'actualité p. 7
Protection sociale complémentaire : enjeu à risque...
- Stages syndicaux SNES p. 8
Programme des stages de l'observatoire du SNES Bretagne pour 2021-2022.

BILAN DE L'INTRA 2021

En l'absence de commissions paritaires et avec des perspectives de rentrée peu rassurantes, le mouvement Intra 2021 s'est déroulé dans des conditions dégradées.

UN MOUVEMENT À LA BAISSÉ

Moins d'entrant-es dans l'académie, une centaine de mesures de cartes scolaires annoncées et des moyens en baisse prévus dans les établissements à la rentrée 2021 : avec un tel constat, la mobilité s'est contractée dans l'académie. Avec une baisse de 3,5 % des demandes (2294 hors EPS et PLP, contre 2379 l'an passé), le nombre de collègues muté-es chute de 10 % (716 contre 799 en 2020) !

Conséquences des réformes Blanquer, on constate aussi de grandes disparités disciplinaires (- 50 % de mutations en mathématiques, + 47 % en histoire-géographie). L'effondrement du nombre de titulaires dans certaines disciplines a par ailleurs des conséquences nouvelles : pour s'assurer d'avoir un maximum d'enseignant-es devant élèves à la rentrée, le Rectorat a pour la première fois refusé des détachements à des collègues !

Ces statistiques restent à prendre avec précaution : le bilan fourni par le Rectorat est un document généré par l'outil informatique d'affectation, qui ne prend pas en compte la vérification manuelle faite par les services de la DPE. Or, par le passé, ce travail – couplé aux nombreuses interventions des organisations syndicales en instances paritaires – amenait à presque 20 % de modifications et amélioration des projets !

RECOURS : UNE PROCÉDURE DÉMATÉRIALISÉE EN DERNIÈRE MINUTE

Depuis le 15 juin, date de diffusion des résultats du mouvement, le SNES a conseillé nombre de collègues pour la suite du mouvement : vœux à formuler pour les TZR et les agents non-titulaires, mais aussi recours pour les collègues non satisfait-es par leurs résultats de mutation.

Le Rectorat a changé à la dernière minute, sur demande ministérielle, la



procédure sans en avertir les organisations syndicales. Le SNES, vigilant, avait néanmoins anticipé et a pu détailler, dès le 15 juin, la démarche à suivre aux collègues, via l'application en ligne *Colibris*.

Nous avons ainsi accompagné 45 collègues tout au long de leur procédure de recours. Plusieurs échanges ont eu lieu avec le Rectorat, notamment une audience constructive de presque trois heures, le 6 juillet avec la DRH et les services de la DPE. Une majorité des situations examinées a pu être améliorée de façon provisoire pour l'année 2021-2022 (une situation à titre définitif). Le SNES-FSU poursuit depuis la fin août son travail d'accompagnement des situations individuelles.

Martin Georges-Saint-Marc

RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE ET PROMOTIONS

BILAN DE LA CAMPAGNE 2019-2020 ET PROMOTIONS 2020-2021

Le confinement de mars 2020 a obligé le ministère à prolonger la campagne 2019-2020 des rendez-vous de carrière (RDVC) sur les premiers mois de l'année scolaire 2020-2021.

Les 1204 collègues – qui attendaient pour certain-es depuis octobre 2019 ! – ont été destinataires, fin décembre 2020, de leur compte-rendu (grille d'évaluation + avis des évaluateurs primaires). Chacun-e a alors pu formuler des observations, puis recevoir l'appréciation finale du Recteur au 15 janvier 2021.

94 collègues ont ensuite entamé une procédure de recours pour contester cette appréciation. Un simple recours gracieux a permis à 39 d'entre eux d'obtenir une amélioration. Certaines situations ont elles été examinées en CAPA (4 modifications sur 13 cas examinés chez les certifié-es).

+ d'infos : <https://r.snes.edu/rdvc1920>

Au printemps, toutes les situations ont enfin été intégrées dans les tableaux d'avancement (promotion accélérée aux 7^e et 9^e échelons, ou à la hors classe). Pour les avancements d'échelon, des CAPA étaient réunies pour la dernière fois. **L'objectif du SNES-FSU était d'inscrire dans la durée des pratiques de promotion qui soient les plus transparentes, justes et cohérentes possibles.** Le bilan de ces instances reste néanmoins mitigé (voir notre article sur le site).

+ d'infos : <https://r.snes.edu/CapaCert>

CAMPAGNE 2021-2022

La campagne 2020-2021 des RDVC s'est achevée fin mai, mais les compte-rendus ont été envoyés encore bien tardivement aux collègues : du 30/06 au... 9 juillet ! **L'appréciation finale du Recteur sera diffusée le 15/09.** Le SNES reviendra à ce moment là vers ses adhérent-es pour expliquer la démarche de contestation.

MGSM

Publications
SNES BRETAGNE
SPÉCIAL
CARRIÈRES
à paraître à l'automne

PHASE D'AJUSTEMENT : OPACITÉ MAXIMALE

Si le Rectorat fournit un bilan chiffré du mouvement intra-académique, ce n'est pas le cas pour l'affectation des TZR et des agents non-titulaires à la mi-juillet. Avec la disparition des groupes de travail paritaires, les services de la DPE ont unilatéralement diffusé entre les 8 et 12 juillet une première vague d'affectations (à l'année ou en courte ou moyenne durée). Tout comme l'an passé, le Rectorat nous a indiqué que les affectations restaient dégradées par rapport à ce qu'on a pu connaître il y a encore 2 ans. **De nombreux collègues demeurent en attente d'affectation, particulièrement chez les non-titulaires, mais aussi pour certains TZR ayant pourtant une ancienneté de poste conséquente dans leur zone.** Fin août et début septembre, le Rectorat devrait procéder à de nouvelles affectations, avec les ajustements de moyens arrivés durant l'été.

En cas de difficultés vous concernant, prenez contact avec le SNES académique !

MGSM

CLASSE EXCEPTIONNELLE ET ÉCHELON SPÉCIAL

Début juillet, le ministère annonçait un report à septembre des publications de promotions 2021 à la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial. Néanmoins, **la DPE nous a indiqué le 6 juillet avoir l'autorisation de diffuser les résultats de l'échelon spécial dans le courant de l'été, et devrait l'avoir fait avant la rentrée.**

MGSM

RÉFORME DE LA FORMATION ET DES CONCOURS : ACCUEILLIR ET SOUTENIR SYNDICALEMENT NOS JEUNES COLLÈGUES

Conséquence de la réforme de la formation initiale du ministre J.M. Blanquer, nos établissements accueillent en cette rentrée, un nouveau profil de jeunes collègues. Une année extrêmement chargée les attend puisqu'il leur faudra valider leur Master 2 MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation), réussir leur concours et honorer un contrat de 6 heures hebdomadaires de prise en charge de classes dans un collège ou lycée.

Leur service doit s'étaler – de manière peu pédagogique – du lundi matin au mercredi midi, le reste de la semaine étant consacré à la formation à l'INSPÉ. La tâche sera délicate aussi pour les collègues chargés du tutorat, surtout si face aux difficultés, certains étudiants se voient contraints de démissionner pour donner la priorité à la préparation du concours ou au contraire d'abandonner le concours au profit de leurs classes. Nous ne savons pas à ce stade combien d'étudiants ont accepté ces contrats mais le rectorat avait positionné 198 supports en juin. Le montant de la rémunération de ces contractuel-les alternant-es (695 € nets par mois) et celui de l'indemnité de leur tuteur ou tutrice (600 € l'année) témoignent d'un mépris de l'employeur pour ses personnels. Les étudiants de M2 qui ne souhaitent pas être contractuels (ou qui ne seraient pas sélectionnés) devront effectuer dans l'année un stage de pratique accompagnée équivalent à 12 semaines.

Dans le même temps, pour la dernière année, nos établissements accueillent les fonctionnaires stagiaires affectés sur un service à mi-temps : il s'agit des lauréats des concours de la session 2021 (derniers concours positionnés en Master 1). Ils devraient être les mercredis

et jeudis à l'INSPÉ* pour valider leur Master 2. Ce sont près de 270 stagiaires qui étaient attendus en juillet par le rectorat dans nos disciplines. Enfin, les lauréats des concours de 2021 qui ont une expérience d'enseignement « significative » sont affectés à temps plein, sans formation (une quarantaine dans nos disciplines). En cette année de transition entre l'ancien dispositif (institué par V. Peillon en 2013) et celui imposé par J.M. Blanquer, le paysage de la formation initiale est très complexe ! Les conséquences de la réforme seront lourdes pour nos établissements. Quelle adaptation possible pour ces jeunes sur le terrain en année de préparation de concours ? Quelle disponibilité pour les tuteurs et tuteurs sans décharge de service et en l'absence de cadre réglementaire clair ? Quel impact sur les élèves ? Et enfin, quelles conséquences pour nos métiers avec un modèle qui promeut la précarité comme mode d'accès, réduit les compétences disciplinaires et les capacités réflexives ?

L'accueil syndical de tous ces collègues est essentiel pour les aider à connaître et défendre leurs droits et leur transmettre une vision ambitieuse de la formation, de nos métiers et du service public d'Éducation.

Frédérique Lalys

* Selon les informations du site de l'INSPÉ au 20/08, susceptibles d'évoluer en fonction des modalités de formation des étudiants-alternants.

CONSTITUER UNE LISTE AU C.A. POUR FAIRE VIVRE LA DÉMOCRATIE DANS LES ÉTABLISSEMENTS

Rapidement courant septembre, les listes pour le Conseil d'Administration seront à préparer pour s'assurer que la voix des personnels soit entendue dans cette instance délibérative.

Privilégier une liste FSU est un gage de clarté et de transparence pour les électeurs mais **la priorité est bien d'investir le C.A. coûte que coûte**. Bien sûr, les dysfonctionnements ou la raideur de certains chefs d'établissement, qui oublient la neutralité de leur rôle de président du C.A., peuvent agacer ou décourager parfois, mais **l'abandon du C.A. n'est jamais une stratégie payante pour nos métiers**.

Les personnels élus au C.A. sont légitimes pour exiger la transparence dans toutes les opérations relevant de l'autonomie de l'établissement (budget et préparation

de rentrée par exemple). Renoncer au C.A. revient à renoncer à un espace délibératif et abandonner l'autonomie de l'établissement au seul personnel de direction.

En outre, **lorsqu'ils interviennent en séance, les collègues élus sont protégés par leur mandat**. Ils sont parfois les seuls autorisés à participer aux audiences accordées par les autorités académiques. Enfin, lorsqu'ils s'expriment publiquement au nom du syndicat qu'ils représentent localement, rien ne peut – et en aucun cas – leur être intenté au nom de « l'exemplarité ».

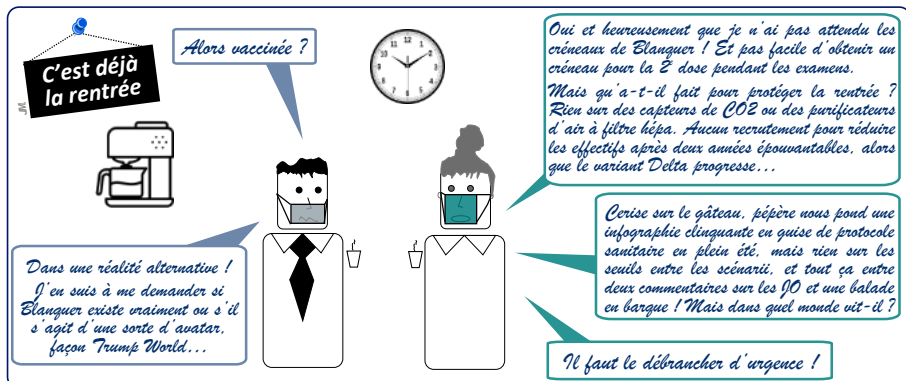
Joël Mariteau

DES OUTILS POUR AGIR EN C.A.

Vous pouvez vous aider du **courrier de S1** qui présente les enjeux ainsi que les références réglementaires des instances, ce qui facilite les interventions.

Ces publications, adressées à tous les Secrétaires d'établissements (S1), peuvent être téléchargées par tous les adhérent-es sur le site du SNES national.

N'hésitez pas à contacter votre section départementale ou la section académique pour toute question ou difficulté.



Mots croisés de l'été (SB151) : soluce



La solution de la grille est à télécharger sur notre site: r.snes.edu/soluce

RENTREÉ NON TITULAIRE : TOUJOURS TROP DE PRÉCARITÉ

La loi dite de « transformation de la Fonction publique » a opacifié les modalités de recrutement et d'affectation des agents, en supprimant les CCP de recrutement et les groupes de travail d'affectation où – héritage du Conseil National de la Résistance – les représentant-es élu-es des personnels pouvaient s'assurer du respect des règles de recrutements et d'affectation, en fonction de l'ancienneté des collègues, et pouvaient intervenir au besoin pour faire respecter ce principe. Depuis juillet 2020, le rectorat procède seul aux affectations, et s'il a pris l'engagement de respecter les modalités existantes, aucun regard paritaire ne permet – hélas – de le garantir.

DES VARIATIONS DANS LES RECRUTEMENTS

En fonction des disciplines et des territoires, des variations ont pu s'observer dans les recrutements. Cette tendance risque de se renforcer. La réforme de la formation des enseignant-es (voir page 5) qui prévoit de proposer un contrat de 6 h aux futurs enseignant-es de l'INSPE pourrait compliquer les recrutements des collègues non-titulaires. Si aucun contrat ne vous a été proposé alors que vous étiez régulièrement recruté-e, ou en cas de difficulté n'hésitez pas à contacter le secteur non-titulaire du SNES Bretagne.

SORTIR DE LA PRÉCARITÉ, IMPÉRIEUSE NÉCESSITÉ

La volonté de renforcer la contractualisation dans la Fonction publique se traduit par une fragilisation des personnels, car le lien qui unit l'agent à son administration est un contrat individuel, plus fragile qu'un cadre collectif issu d'un concours qui garantit des droits collectifs, obtenus par les mobilisations des salarié-es.

Les syndicats de la FSU continuent de revendiquer un plan de résorption de la précarité passant par une année de stage, à valider, pour les collègues présentant une ancienneté de service, plutôt qu'un contrat en CDI. Le Ministère actuel reste actuellement sourd à cette importante revendication.

Les concours demeurent la voie de sortie de la précarité la plus pérenne, malgré les conditions d'exercice difficiles des collègues contractuel-les et des embûches égrenées par le ministère.

LE SNES BRETAGNE TOUJOURS À VOS CÔTÉS

Que ce soit pour le contrat, le droit aux congés, l'avancement indiciaire ou l'évaluation professionnelle, le SNES Bretagne demeure à vos côtés. **Une réunion spéciale non-titulaire sera organisée le mercredi 22 septembre en visio, et un stage sur la préparation de l'évaluation professionnelle et sur la préparation des concours (dossier de RAEP, oral) est prévu le lundi 25 octobre.** Plus d'informations à venir sur notre site.

Joël Mariteau

VIE SCOLAIRE : CONTRE VENTS ET MARÉES

Ces deux années scolaires passées n'ont ressemblé à aucune autre : succession de protocoles sanitaires sans concertation, manque de moyens humains et matériels, injonctions contradictoires. La vie scolaire n'a pas été épargnée par la crise de la Covid et sa prise en charge délétère par le ministre. **Le SNES-FSU a accompagné les collègues et défendu le métier contre toute dérive et tentative de dénaturation.** Il a pu souligner combien les CPE ont su construire un nouveau quotidien professionnel et s'adapter à une situation inédite venue bousculer leur métier.

L'année 2021-2022 s'annonce tout aussi compliquée d'autant que Blanquer entend finaliser sa politique de casse : refonte des métiers avec le Grenelle de l'Éducation, réforme du lycée

et lycée professionnel, du bac et des programmes, des Établissements publics locaux d'enseignement international (EPLI), des « cités éducatives », des « PIAL » (Pôle Inclusif d'accompagnement localisé) et de l'éducation prioritaire, du « Service National Universel », de la formation et des concours... La loi dite de transformation de la Fonction publique a donné toute la mesure de sa nocivité. Les réformes des retraites et de l'assurance chômage sont loin d'être abandonnées.

Les raisons de se mobiliser dès la rentrée ne manqueront donc pas. La question de la revalorisation, l'amélioration des conditions de travail, un temps de travail de 35 heures toutes tâches comprises, seront également, plus que jamais des thèmes de mobilisation pour la catégorie.

Pierre-Yves Moré

PSY-EN : POUR UNE PSYCHOLOGIE DE L'ÉMANCIPATION

Les réformes mises en place par ce Ministère tournent délibérément le dos à la démocratisation des études par leurs aspects structurels et par les discours.

Les journées d'études des Psy-EN, par le SNES-FSU et le SNUipp-FSU fin juin 2021, ont permis de questionner ces évolutions et d'interroger la place d'une psychologie de l'émancipation dans ce contexte. L'habillage sémantique – respect de la diversité, émergence des talents – et la communication du ministre, essaient de légitimer les inégalités en mettant en avant la théorie des dons relookée par l'instrumentalisation des neurosciences !

La psychologie, le social et l'orientation

La question de l'orientation est malheureusement souvent rabattue sur un usage autonome du numérique, sur l'acquisition de « bonnes compétences sociales » et sur des activités pédagogiques d'orientation. La question du rapport au savoir est pourtant cruciale et symbolique à l'adolescence pour répondre aux interrogations identitaires, à la recherche de nouveaux repères et d'ouverture à l'altérité.

J.Y Rochex rappelle l'importance d'« une clinique de l'historicité et de l'indétermination » se préoccupant des différents milieux de vie de l'adolescent. **Ce travail mené par les Psy-EN au sein des établissements et des CIO permet à l'adolescent de construire sa personnalité et élaborer de manière singulière une projection dans l'avenir, distanciée des déterminismes et du ressentiment.**

Solenne Ogier

RÉUNION NON TITULAIRE

Recrutements, contrats, avancement indiciaire, droits...

mercredi 22 septembre
à partir de 18h, en visio.

Inscription par mél : s3ren@snes.edu

STAGE NON TITULAIRE

lundi 25 octobre
à Rennes et en visio

Inscription : s3ren@snes.edu

Info+

CONCOURS INTERNES 2022

Pour la deuxième année consécutive, le ministère n'a pas publié le calendrier des inscriptions aux concours de la prochaine session à la veille de la rentrée. Les inscriptions aux concours de recrutement d'enseignants de la session 2022 auront lieu à l'automne 2021. Ne vous laissez pas surprendre !

<https://s.42l.fr/calendrierconcpes>

PROGRAMMES DES CONCOURS :

<https://s.42l.fr/prog2022>

CAPES EXTERNE : NOUVELLES MODALITÉS DES ÉPREUVES DE CONCOURS

Principales évolutions :
<https://s.42l.fr/epreuves>

Les « sujets zéros » :
<https://s.42l.fr/sujetszero>



PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE : ENJEU À RISQUE !

Lors de la crise du Covid-19 ce ne sont ni les mutuelles ni les assureurs qui sont montés au front mais l'hôpital public et la sécurité sociale. Pour autant, le gouvernement souhaite réduire le périmètre de la sécu' en transposant aux trois Fonctions publiques le dispositif en application depuis 2016 dans le privé : obligation pour les salarié·es de souscrire à une complémentaire en contrepartie d'une prise en charge à 50% de son coût par l'employeur. Cette « protection sociale complémentaire » (PSC) masque, derrière un gain de revenu net, de graves risques.



COMPLÉMENTAIRES SANTÉ : DE QUOI S'AGIT-IL ?

Pour compléter l'assurance maladie obligatoire (AMO) existent trois types d'institutions : les mutuelles à but non lucratifs, des instituts de prévoyance et des assurances privées à but lucratif.

Fonctionnaires, nous n'avons pas l'obligation de souscrire à une complémentaire. Pour autant, dans l'Éducation nationale, la MGEN a été historiquement incontournable. Ayant une délégation de gestion de la sécurité sociale elle gère à la fois les remboursements pour le compte de la sécu' et de ceux qui lui reviennent en propre en tant que mutuelle. La distinction AMO – AMC (complémentaire) n'est pas toujours perceptible. Pourtant, existe une tendance lourde à la contraction des dépenses de santé couvertes par l'AMO :

augmentation du forfait hospitalier, déremboursements de soins dont le dernier en date concernera les tests PCR. Accroissement du « reste à charge » en est la conséquence : augmentation du tarif des complémentaires ajoutée à ce qui sort directement de « notre poche ».

Les assurances privées sont déjà dans la place. La MGEN a perdu son hégémonie et deux autres assureurs sont maintenant officiellement référencés par l'Éducation nationale : CNP assurances et Interiale Axa.

Les mutuelles ayant accepté la logique européenne de mise en concurrence sont aujourd'hui piégées par les assurances privées et pratiquent malheureusement, elles aussi, la sélection des risques par exemple en imposant des cotisations plus élevées pour les personnes âgées plus souvent malades. On tourne ainsi le dos aux fondements de la sécu' : « de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins ».

Prise en charge d'au moins 50% du coût de la complémentaire dans le privé rend légitime la revendication qu'il en soit de même dans le public. Mais qu'advient-il des ayants droits : enfants, conjoint... ? Précaires de la fonction publique et agents devenus chômeurs sont à priori exclus du dispositif, comme les retraité·es qui verront le coût de leur assurance santé complémentaire exploser.

Le financement des garanties prévoyances (incapacité, invalidité, décès...) ne sera plus obligatoire. Ce découplage santé-prévoyance est lourd de dangers pour les assuré·es. Les actifs ont tout à perdre à une réponse à leur perte de pouvoir d'achat via des primes (c'est le cas ici) plutôt qu'à une revalorisation salariale par l'augmentation de la valeur du point d'indice.

REPÈRES

- De juin à décembre 2021 : Négociations dans l'objectif d'un accord sur un régime cible PCS.
- 1^{er} janvier 2022 à 2024 : Régime transitoire avec forfait de 15 € par mois pour les agents qui adhèrent à un contrat d'engagement.
- 2024-2026 : Mise en place progressive de la réforme.

LES DANGERS DES CONTRATS DE GROUPE ET DES SUR-COMPLÉMENTAIRES

Le gouvernement pousse pour que les contrats soient de groupe et non plus individuels. Ainsi, une seule complémentaire serait retenue après accord majoritaire. Rien n'exclut qu'il s'agisse d'une assurance privée. Tous les agents auraient donc l'obligation d'y souscrire sauf à renoncer à la prise en charge partielle par l'État. Pour emporter le morceau, les complémentaires se feront concurrence pour réduire les coûts en limitant le panier de soins couverts

avec des choix de prestations bas de gamme. Les agents qui souhaiteront une couverture de meilleure qualité devront avoir recours à des sur-complémentaires. La course sur ce marché des sur-complémentaires est déjà engagée.

Démantèlement de la Sécu' et promotion de l'assurantiel privé sont au cœur du projet néolibéral, mais la messe n'est pas dite, nous disposons du levier de l'action !

Jean-Luc Le Guellec

CARREFOUR du CHOIX des SOCIÉTÉS



CE QUE LE SNES ET LA FSU DÉFENDENT

Le « 100 % Sécu' », c'est-à-dire remboursement total par l'AMO des soins prescrits. Solution la plus efficace car la mutualisation repose sur toute la population. Solution la moins coûteuse, les frais de gestion de la sécu' sont 4 fois moins élevés que ceux des complémentaires. Solution qui assure la solidarité entre tous. Les mutuelles garderaient un rôle de prévention et d'offre de soins.

À titre transitoire, dans le cadre des négociations, la FSU revendique une prise en charge par l'employeur d'au moins 50 % du coût des complémentaires à condition de prendre en compte les ayants droits, d'inclure les personnels précaires, les agents devenus chômeurs et les retraité·es. Elle refusera tout contrat de groupe et s'opposera à toute sélection des risques ainsi qu'au découplage entre santé et prévoyance.

JLLG



Pour se former et s'informer
Parce que c'est un droit
Pour répondre à des besoins réels
Pour rencontrer des collègues
et pouvoir échanger sans hiérarchie
Parce que ces stages sont ouverts
à toutes et tous

L'observatoire du SNES Bretagne vous propose le programme pour l'année 2021-2022 ci-contre. Nous ferons tout notre possible pour assurer les stages en présentiel mais restons très vigilants au regard de la situation sanitaire.

D'autres stages, notamment disciplinaires ou de catégories, seront également proposés (voir le stage non-titulaires page 6).

Le programme détaillé et le calendrier – régulièrement mis à jour – ainsi que le module d'inscription sont à retrouver sur notre site, rubrique « Observatoire et Stages ».

Frédérique Lalys



r.snes.edu/ProgrammeStages

SNES-FSU Bretagne @SNES_Bretagne · 11 mars
 Journée de formation syndicale au SNES Bretagne ! Martin Georges-Saint-Marc anime un petit stage avec les élu-es et militant-es du SNES en Bretagne: réactualiser les règles du mouvement pour pouvoir conseiller & accompagner les collègues avant l'ouverture du serveur le 17 mars !



Matthieu Mahéo @MatthieuMaheo · 8 avr.
 Stage du @SNES_Bretagne sur Handicap et inclusion : intervention de Martine Caraglio inspectrice générale sur l'histoire de la prise en charge des élèves en situation de handicap



LAÏCITÉ : FORMATIONS OU FORMATAGE ?

Mardi 16 novembre à Rennes

Le Ministre de l'Éducation Nationale a annoncé un plan de formation des personnels à la laïcité. Si un tel l'objectif ne peut qu'être soutenu, l'approche du rapport Obin relève d'un catéchisme peu compatible avec une pédagogie laïque et républicaine à laquelle les enseignants restent attachés. Il conviendrait au contraire d'apaiser le débat et d'examiner à quelles difficultés réelles sont confrontés les personnels. *Comment les outiller pour faire vivre et enseigner la laïcité à l'école ? Quels contenus et bases théoriques pour de réelles formations ?*

ÉGALITÉ SALARIALE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES : À TRAVAIL ÉGAL, SALAIRE ÉGAL ?

Lundi 13 décembre à Rennes

Sur le terrain des luttes sociales, beaucoup reste à faire pour gagner pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes. Public/privé confondus, l'écart entre salarial entre les femmes et les hommes équivaut à ce que, à l'échelle d'une journée, les femmes travaillent gratuitement à partir de 15 h 40. Dans la Fonction Publique, les femmes sont toujours rémunérées 13 % de moins que les hommes en moyenne. Deux ans après le deuxième protocole d'accord Égalité professionnelle dans la Fonction Publique, le ministère de l'Éducation nationale a enfin présenté en décembre 2020 son plan d'action pour 2021-2024. *Que prévoit ce plan d'action ? Quelle déclinaison académique impulser ? Quels leviers actionner pour aller vers l'égalité réelle dans la société et dans nos professions ?*

L'ORAL :

RISQUES ET ENJEUX AU SEIN DE LA CLASSE

Jeudi 27 janvier à Rennes

L'oral est aujourd'hui très présent dans les programmes et dans les classes comme dans les épreuves certificatives des élèves. La préparation et la mise en œuvre de ces épreuves posent de grandes difficultés aux professeur-es. Au-delà de cette pression certificative et d'épreuves incohérentes voire idéologiques, il convient de s'interroger sur l'oral et son enseignement dans le cadre d'une école émancipatrice.

Que recouvre cette notion d'oral ? Comment élaborer des situations d'oral permettant aux élèves d'apprendre ? Comment s'en saisir pour réduire les inégalités scolaires ?

L'ACCUEIL DES ÉLÈVES ALLOPHONES À L'ÉCOLE : BILAN ET PERSPECTIVES

Jeudi 3 mars à Rennes

Des milliers d'enfants entrent chaque année dans le système éducatif français. Les aménagements pour les élèves allophones arrivants sont depuis 2012 pensés sur le mode de l'inclusion en classe ordinaire avec un éventuel soutien du dispositif UPE2A. En décembre 2018, le Défenseur des droits publiait une synthèse alarmante sur la scolarisation des élèves allophones : « des conditions scolaires inégales : sources d'injustice pour les élèves et de frustration pour les professionnels ».

Quel bilan tirer de cette scolarisation dans notre académie ? Dans quel contexte vivent ces jeunes et avec quelles conséquences pour eux et les personnels de l'Éducation nationale ? Comment améliorer leur prise en charge et leurs parcours scolaires ?



Intervenant-es :

Nicolas Cadène

Ancien rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité et auteur du livre *En finir avec les idées fausses sur la laïcité*, en 2020.

Paul Devin

Ancien inspecteur de l'Éducation nationale, président de l'Institut de Recherches de la FSU, auteur du livre *La laïcité à l'école : un apaisement nécessaire* (parution en octobre 2021).



Intervenant-es :

Séverine Lemièrre

maîtresse de conférences en gestion des ressources humaines à l'IUT Paris Descartes et membre du réseau de recherche MAGE Marché du travail et Genre, codirectrice du livre *Le genre au travail, Recherches féministes et luttes de femmes*, 2021.

Ludivine Debacq

Représentante de la FSU au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Ministériel de l'Éducation nationale et responsable du groupe égalité femmes hommes au SNES national.



Intervenant-es :

Elisabeth Bautier

Professeure des universités émérite à Paris 8, sociolinguiste et chercheuse en sciences de l'éducation et cofondatrice du réseau de chercheurs RESEIDA (Recherches sur la Socialisation, l'Enseignement, les Inégalités et les Différenciations dans les Apprentissages).

Autre intervenant-e en attente de confirmation.



Intervenant-es :

Isabelle Rigoni

Maître de conférences en sociologie à l'INSHEA, Institut national supérieur formation et recherche - handicap et enseignements adaptés et co-auteurice du livre *Les enfants migrants à l'école*, 2021

Des enseignant-es intervenant en UPE2A et une Psy-EN

Jérôme Motard

Responsable du groupe ASH - Inclusion scolaire au SNES national

Section académique du SNES-FSU

24 rue Marc Sangnier 35200 Rennes

tél.: 02 99 84 37 00

fax: 02 99 36 93 64

mél: s3ren@snes.edu

rennes.snes.edu

twitter.com/Snes_Bretagne

Publication de la section académique du Syndicat National des Enseignements de Second degré

Directeur de la publication : **Matthieu MAHÉO** – CPPAP : 1115 S 05594

Rédacteur en chef / PAO / Réalisation : **Joël MARITEAU** – Conception et mise en page militantes

Impression : **GPO – Thorigné** – Tel. 02 99 62 49 40

Imprimé sur papier certifié « Développement durable » **IMPRIM'VERT®**